

Charte de l'Economie Sociale et Solidaire de la Ville de Castanet-Tolosan

Preamble

L'Economie Sociale et Solidaire (ESS) est créatrice d'emplois durables et locaux, d'innovation sociale et sociétale au plus près des besoins des habitants et des dynamiques collectives, tout en luttant contre l'exclusion et les inégalités, et en s'engageant dans la transition écologique.

L'Economie Sociale et Solidaire est au cœur du développement socio-économique du territoire.

L'ESS rassemble une grande diversité d'initiatives fertiles qui souhaitent produire, consommer, employer, épargner ou décider au-delà du libéralisme et ce dans un cercle respectueux des personnes, de l'environnement et des territoires.

Plaçant le bienfait et le progrès au service du projet social, diverses dans leur réalité, les entreprises de l'économie sociale partagent les valeurs de la solidarité : l'utilité sociale de leur projet économique, une gouvernance démocratique, une gestion éthique, et un ancrage territorial.

La loi Economie sociale et solidaire du 31 juillet 2014 a doté l'ESS d'un socle législatif qui vise à :

- Reconnaître l'ESS comme un mode d'entreprendre spécifique,
- Consolider les réseaux, la gouvernance et les outils de financements des acteurs,
- Redonner du pouvoir d'agir aux acteurs dont les salariés,
- Renforcer les politiques de développement local.

En outre, elle définit clairement le périmètre de l'ESS qui intègre désormais :

- Les acteurs traditionnels de l'ESS : associations, mutuelles, coopératives et fondations,
- Les entreprises classiques qui poursuivent un objectif d'utilité sociale (agrément ESUS),
- Les entreprises solidaires d'utilité sociale – et les sociétés commerciales de l'ESS.

Le contexte que nous traversons met en avant le besoin d'une économie alternative basée sur la solidarité, le partage, le soutien, l'accompagnement. L'ESS y répond en privilégiant le collectif par rapport à l'individuel.

La commune de Castanet-Tolosan montre par son tissu associatif que ce secteur a un poids certain sur l'économie locale.

Entreprendre autrement, être innovant, être sensible aux dysfonctionnements de notre société et volontaire pour une économie plus redistributrice voilà nos principes porteurs.

A cet effet, et plus précisément durant la mandature 2020-2026, la municipalité de Castanet-Tolosan souhaite encourager et développer l'implantation sur son territoire de structures relevant de l'Economie Sociale et Solidaire, portant des activités autour de la transition écologique, de l'innovation sociale, de la mobilité, de l'alimentation, de l'agriculture, des services à la personne, de l'animation culturelle...

Incompréhension quant à sa diversité et sa richesse, sous-évaluation de sa place dans la vie économique, incrédulité sur ses ressorts de non-lucrativité, de gestion partagée et démocratique... l'économie sociale et solidaire fait vivre notre quotidien !

C'est dans cet esprit que la Ville de Castanet-Tolosan souhaite mettre en place un plan d'action sur l'Economie Sociale et Solidaire.

Les valeurs de l'ESS

1. Bien-être social

être plutôt qu'avoir

Les acteurs et actrices de l'ESS visent à construire une économie qui affirme la primauté de la personne sur le capital. Ils reconnaissent l'importance des dimensions immatérielles (esthétiques, émotionnelles, spirituelles, etc.) nécessaires au fonctionnement de la société et à l'épanouissement de ses membres.

2. Citoyenneté et démocratie participative

chacun a une voix qui compte

Les acteurs et actrices de l'ESS participent de manière libre, égalitaire et responsable à la construction d'une société assurant le développement des personnes et l'intérêt collectif. Ils appliquent la démocratie participative en favorisant le partage de l'information, des responsabilités, de la prise de décision et la reconnaissance du rôle de chacun.

3. Ecologie

produire pour vivre et non vivre pour produire

Les acteurs et actrices de l'ESS reconnaissent l'interdépendance des processus socio-économiques et écologiques. Ils s'engagent à privilégier un système économique qui respecte les processus et équilibres écologiques dans un souci d'équité intra et intergénérationnel.

4. Autonomie

autonomes mais pas individualistes

Les acteurs et actrices de l'ESS valorisent les compétences et renforcent les moyens d'agir des personnes (salariés, bénévoles, membres, usagers, investisseurs) au sein de leur organisation. Ils recherchent une plus grande autonomie de fonctionnement de celle-ci, ainsi que de l'ESS à l'égard du secteur public et des autres acteurs du secteur privé.

5. Solidarité

1 + 1 > 2

Les acteurs et actrices de l'ESS privilégient la recherche de l'intérêt collectif sur le seul profit individuel. Ils valorisent la création de lien social d'interdépendance au plan local, régional et international.

6. Diversité

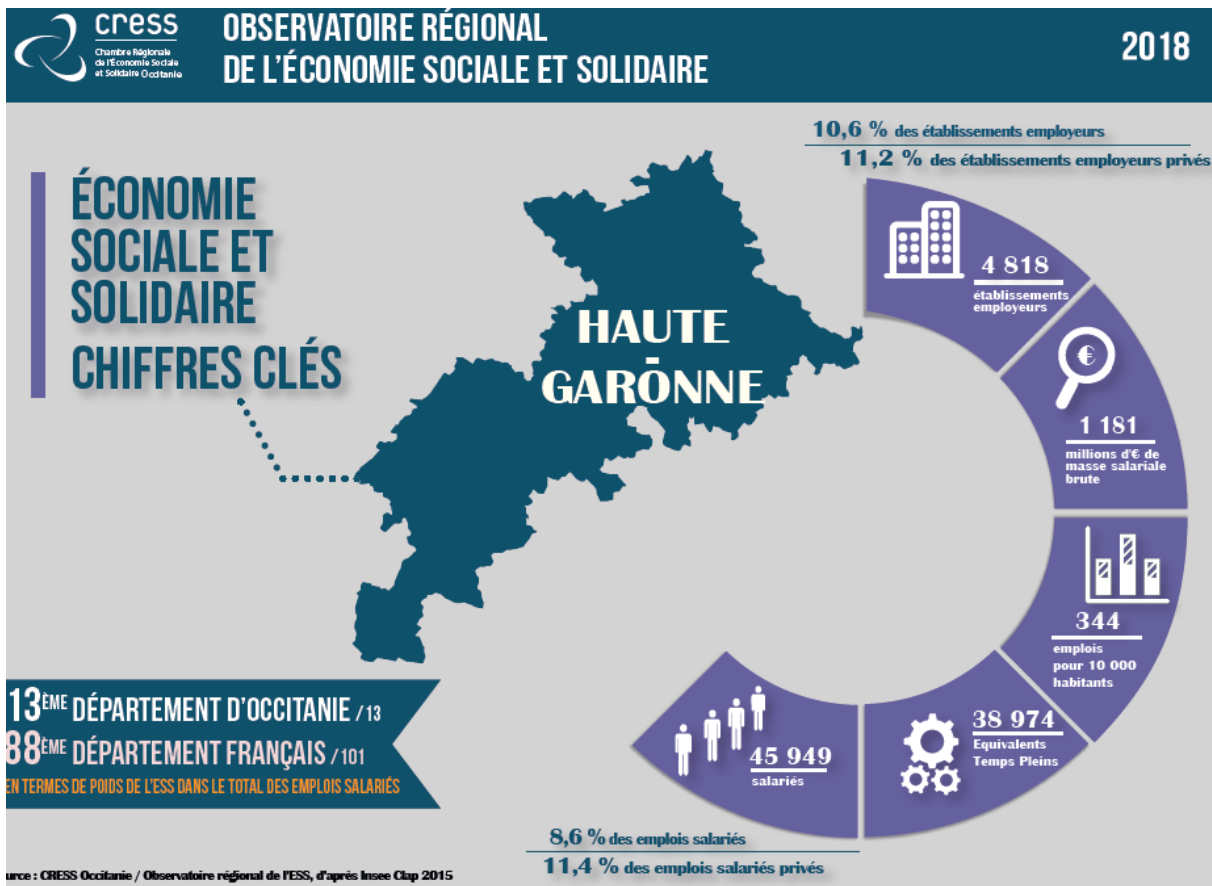
riches de nos différences

Les acteurs et actrices de l'ESS s'engagent à comprendre, respecter et valoriser les différences entre les personnes et les peuples, à prohiber toute forme de discrimination et à rechercher les complémentarités pour apprendre ensemble.

7. Cohérence

dire ce qu'on fait et faire ce qu'on dit

Les acteurs et actrices de l'ESS s'efforcent d'appliquer de façon cohérente l'ensemble des valeurs ci-dessus à tous les niveaux de leur fonctionnement. La cohérence entre les valeurs prônées et le vécu est essentielle à la crédibilité.



Accompagnement et mise en œuvre par la municipalité en partenariat avec la Communauté d'agglomération du Sicoval, le Conseil département de la Haute-Garonne et le Conseil Régional Occitanie :

4 points seront essentiels :

- Favoriser l'émergence d'initiatives et de projets innovants,
- Soutenir la création d'activités économiques, sociales et solidaires,
- Soutenir le développement et la pérennité des entreprises sociales et solidaires,
- Animer la dynamique en s'adressant aux acteurs porteurs de projets.

Quelles articulations au sein de la commune ?

La cohésion sociale et la solidarité : CCAS

Le développement économique : pôle vie locale-service économie

L'économie circulaire : pôle vie locale-service économie

Emploi et insertion : pôle vie locale-service économie et CCAS

Education : pôle Education jeunesse

Alimentation durable et santé : pôle Environnement, Aménagement du Territoire et du Patrimoine et pôle éducation jeunesse

Mobilité : Comité mobilité

Numérique : pôle Ressources, service Informatique-NTIC

La municipalité s'engage au développement d'activités relevant de l'ESS : pour cela elle mettra annuellement en place un appel à projet sur des thématiques précises.

Quelles structures sont concernées ?

L'Economie sociale et solidaire regroupe des structures variées :

- Associations loi 1901
- Coopératives : SCOP, CUMA, SCIC...
- Mutuelles (actrices de la santé et des assurances)
- Fondations
- Sociétés commerciales alignées avec l'éthique de l'ESS

Quels critères seront appliqués pour les structures candidates et pourront être discutés ?

- associations et coopératives,
- objet social, de solidarité, relevant de l'intérêt général,
- projet « emploi » clairement défini (insertion par l'activité économique...),
- transition écologique,
- lutte contre l'isolement.

De quelle façon pourront-elles accompagner ?

La collectivité dispose de plusieurs outils pour accompagner les structures ESS (liste non exhaustive) :

- La mise à disposition de locaux,
- Des loyers adaptés,
- Les subventions,
- La convention pluriannuelle d'objectifs,
- Le contrat de partenariat, *
- La délégation de service public, *
- Le marché public. *

(*) le contrat, la délégation et le marché public relèvent de l'initiative de la collectivité.

Chaque projet est unique, il est donc nécessaire de prendre en compte leurs spécificités pour que le choix des outils soit le plus pertinent possible.

Le lien avec les autres institutions : Sicoval, Conseil Départemental, Conseil Régional. Chaque collectivité est une ressource et a des compétences à mobiliser. La Ville pourra mettre en lien les acteurs de l'ESS avec l'échelon territorial adapté à son projet. La commune contribuera à développer l'évènementiel et à déployer les meilleurs outils de communication.

Engagement des structures accompagnées

La Ville de Castanet-Tolosan demande aux structures avec lesquelles elle va coopérer de développer leur engagement sur l'ensemble des valeurs de l'ESS (Loi Hamon de 2014) :

- Privilégier l'intérêt collectif sur l'individuel et permettre une libre adhésion,
- Avoir une lucrativité limitée,
- Assurer la primauté des valeurs sociales et écologiques sur la valeur économique,
- Appliquer une gouvernance démocratique : une personne une voix,
- Être ancré territorialement,
- Disposer d'une mobilisation citoyenne.

Dans le respect d'une éthique sur l'origine, la provenance et la confection des produits achetés et en favorisant "le commerce équitable".

Et dans le respect d'une attention particulière sur les conditions de travail et de rémunération des salariés de l'entreprise ESS.

Cadre de la coopération :

- Limite temporelle :
L'objectif est de faciliter l'amorçage durant une période probatoire d'une durée maximale de 36 mois, le temps que la structure se stabilise financièrement.
- Les entreprises (associations) sont encouragées au terme des 3 premières années d'activité à obtenir l'agrément ESUS (entreprise solidaire d'utilité sociale)
- Limite budgétaire :
La commune dispose d'un budget limité, qui peut amener à sélectionner les structures aidées.
- Limite de taille : nombre d'acteurs....

La Ville de Castanet-Tolosan interviendra dans le champ de ses compétences et sous réserve de la compétence en matière de développement économique de la Communauté d'agglomération du Sicoval, de la compétence du Département de la Haute-Garonne en matière de soutien économique et de la compétence de la Région Occitanie en matière d'intervention par l'aide aux entreprises.